



Litiges ventes automobile particulier à particulier

Par **denis**, le **25/05/2010** à **11:20**

Bonjour,
En janvier 2010 un acquéreur vient essayer ma voiture, je le mets au courant de tout ce qui la concerne et lui fournis tous les documents en ma possession. Il n'est pas en mesure de me la régler car banque fermée, il me propose de l'emmener quand-même et me la régler plus tard, je garderais la carte grise en gage; je refuse et il repart bredouille.
Le 08/01/10 il m'envoie un virement, j'ai déduit 300€ du prix pour les frais de train lors de sa 1ère visite, mais ne viens chercher la voiture que le 16/01/10. Le 08/03/10 il entame une expertise préliminaire et le 16/03/10 repasse un contrôle technique. Celui-ci est rendu avec des défauts en plus du miens effectuer moins d'un mois avant la vente qui plus est avec contre-visite. Ils disent que le véhicule est rechapé et m'impute des défauts comme jantes large, feu cristal ou siège baquet. Ces modifications sont tuning et ils ne s'en plaignaient pas au contraire avant de la prendre. L'achat n'a pas été forcé au contraire il est reparti pour revenir relancer la vente.
Pour ce qui est du rechapage, cette voiture date de 1995 et je l'ai depuis 1996 étant allemande je l'ai passée au mines et tous les contrôles techniques effectués depuis se sont fait sans problème au contraire. Je pense qu'il a essayé de trafiquer le numéro en refaisant l'après et martelant peut-être les numéros afin de se faire rembourser le véhicule car s'il était trafiqué on me l'aurait fait remarquer depuis longtemps et l'après ne peut être récent depuis 14 de possession du véhicule.
Est-il en droit de demander l'annulation de la vente 2 mois après, alors qu'il aurait pu faire n'importe quoi avec la voiture ce qui expliquerait des détériorations des roues et autres...
Merci d'avance
Laura